

## PANEL MONDIAL DE HAUT NIVEAU

« L'EAU ET LA PAIX »

DAKAR – SENEGAL – 05 AVRIL 2016

ALLOCUTION JEAN-FRANÇOIS DONZIER

Secrétaire du Réseau International des Organismes de Bassin

---

Vos Excellences, Mesdames et Messieurs les Chefs de Délégation, Chers Collègues et Amis des Organisations de Bassin.

C'est un très grand honneur pour le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) de pouvoir s'exprimer devant vous à l'occasion de ce Panel Mondial De Haut Niveau sur « L'eau Et La Paix »

On dit que « là où il y a une volonté il y a un chemin ».

**C'est bien une volonté politique forte et durable sur le long terme qu'il nous faut aujourd'hui pour faire face à une situation critique.**

La situation globale est grave :

- la qualité de l'eau se détériore,
- les milieux sont eutrophisés,
- les écosystèmes sont détruits ou en mauvais état écologique.

85% des rejets polluants ne sont pas traités et déversés tels quel dans les milieux naturels et les pollutions diffuses, notamment agricoles, ne sont pas contrôlées.

Mais surtout l'eau douce est déjà et sera encore plus «la première victime du changement climatique».

L'accord ambitieux trouvé à Paris en décembre 2015, lors de la COP 21, pour réduire de façon drastique les émissions de gaz à effet de serre, n'aura un effet visible qu'au début du siècle prochain...

D'ici là le régime de tous nos fleuves et le niveau de nos aquifères seront sensiblement modifiés !

Le changement climatique, en à peine quelques décennies, va aggraver la fréquence, l'intensité et la violence des inondations et des sécheresses ....

Que ferons-nous si...

- pour l'adduction d'eau potable, les captages se tarissent,
- pour l'hydroélectricité, les barrages ne se remplissent plus,
- pour l'alimentation, si l'irrigation manque d'eau,
- si on ne sait plus refroidir les centrales électriques thermiques et, plus encore, les centrales électronucléaires ?
- Comment assurerons-nous le transport fluvial ou la production de poisson pour l'alimentation ?
- Comment protégerons nous les populations contre des inondation plus sévères et plus fréquentes ?

**L'eau douce est une « bombe à retardement » pour toutes nos sociétés !**

**Les conflits pour l'accès à l'eau douce vont se multiplier, au niveau local d'abord, puis au niveau des Etats, lorsqu'ils doivent partager des ressources transfrontalières.**

**L'eau est en train de devenir, sans qu'on l'évoque suffisamment à haut niveau, un risque majeur pour la Paix dans le Monde....**

Il faut donc pouvoir s'adapter et faire face aux grands défis pour notre planète que sont, en particulier, la croissance rapide de la population humaine et de ses besoins pour l'alimentation, l'énergie ou les transports, ainsi que l'adaptation aux effets du changement climatique, que l'on ne peut pas éviter.

C'est tout de suite aujourd'hui qu'il faut se mobiliser pour nous adapter à ces changements inéluctables. **Nous n'avons pas de temps à perdre !**

**Il faut alors organiser la gestion des ressources en eau de surface et souterraine et des écosystèmes aquatiques, là où elles se trouvent, c'est-à-dire au niveau des bassins et sous-bassins, des fleuves, des lacs et des aquifères, qu'ils soient locaux, nationaux ou transfrontaliers.**

N'oublions pas que les écosystèmes aquatiques ne sont pas seulement un patrimoine naturel irremplaçable et une réserve unique de biodiversité, mais ils sont aussi des « infrastructures vertes » jouant un rôle très efficace de régulation de la ressource en eau et de sa préservation, tout comme d'autoépuration de certaines pollutions : il faut les protéger et les reconstituer lorsqu'ils ont été inconsidérément détruits.

**Les organisations de bassin, sous des formes diverses et avec des mandats divers, ont un rôle essentiel à jouer pour mettre en place une véritable politique intégrée de gestion sur leur territoire respectif.**

**Il faut leur donner des mandats clairs et des moyens humains, techniques et financiers leur permettant d'assumer efficacement leur rôle et favoriser leur création dans les bassins qui n'en sont pas encore dotés.**

**Il y a 276 fleuves, 156 lacs et au moins 400 aquifères transfrontaliers :**

**Au niveau transfrontalier, la création d'organes conjoints par les pays riverains apporte des avantages évidents pour :**

- assurer le dialogue et éviter les conflits,
- partager les informations et en faire la synthèse,
- élaborer des programmes d'actions conjointes,
- réaliser des ouvrages et des aménagements d'intérêt multilatéral,
- suivre les effets des projets et produire des indicateurs pour faciliter la prise de décision.
- Faciliter la mise en commun des bénéfices d'une gestion partagée....

Bref, assurer la paix entre les riverains de leur bassin !

**Là encore, les organes conjoints doivent avoir un mandat clair et disposer des moyens humains, techniques et financiers pour assurer leur mission efficacement.**

## **On ne sait bien gérer que ce que l'on sait mesurer !**

Les informations disponibles, sur l'état de la ressource en eau et encore plus des écosystèmes aquifères, sont très insuffisantes pour permettre de vrais diagnostics, définir les priorités et mettre en place une gestion sérieuse et en assurer le suivi.

Or l'échange d'informations fiables est la base sur laquelle peut se construire le dialogue entre tous les partenaires en leur permettant d'établir des diagnostics communs indiscutables : le partage des données, c'est la voie vers la paix et l'accord entre les parties.

Il faut alors mettre en place de véritables systèmes d'information sur l'eau et les écosystèmes, avec des moyens suffisants et pérennes d'investissement et surtout de fonctionnement. Or aujourd'hui trop peu de moyens leur sont consacrés et beaucoup de projets ne sont pas pérennes faute d'engagement pour assurer leur fonctionnement dans la durée.

**Rien n'est possible, aussi sans la participation des représentants des différents secteurs économiques, des autorités locales et des associations, qui œuvrent tous sur le terrain et sont les véritables acteurs du changement.**

L'association en particulier des secteurs de l'électricité, de la navigation, des mines et de l'agriculture est essentielle. Il faut travailler « out of the water box » et de façon intersectorielle.

La création de « **Comités ou Conseils de bassin** », sous les formes appropriées, apparaît aujourd'hui comme un moyen d'implication de toutes les parties prenantes à la gestion des ressources en eau et des écosystèmes. Ils ont fait leur preuve partout où ils ont été mis en place, mais cela suppose des moyens importants d'information, d'accès aux données et de formation à la prise de décision de leur membres, comme d'ailleurs de la population toute entière dont il faut obtenir l'adhésion à une vision commune de l'avenir de leur bassin définit dans la concertation.

**Mais bien sûr, rien n'est possible sur le très court terme et les politiques de l'eau prennent du temps pour se mettre en place et porter leurs fruits :** Des Plans de Gestion, ou schémas directeurs de bassin, doivent fixer les objectifs à atteindre à moyen et long terme et être mis en œuvre dans la durée par la réalisation de Programmes de Mesures et d'investissements prioritaires pluriannuels successifs, qui nécessiteront de mobiliser des financements très **importants**, qu'il faudra bien obtenir en particulier sur la base de l'application du principe « pollueur-payeur » et de systèmes « utilisateur-payeur », ce qui ne sera possible qu'avec l'adhésion des populations concernées. En matière d'adaptation, il faudrait faire des projets de gouvernance des bassins une priorité de financement du Fonds Vert.

**En ce qui concerne les sécheresses : le contrôle des demandes en eau est une priorité avec bien entendu la création de réserves et la mise en œuvre de mesures naturelles de rétention des eaux : Economies d'eau, réduction des gaspillages, détection des fuites, recyclage, réutilisation des eaux usées épurées, recharge des aquifères, désalinisation de l'eau de mer, modernisation de l'irrigation, recherche sur les usages économes... .. doivent devenir des priorités!**

**Pour la lutte contre les inondations: une approche stratégique par bassin est indispensable sur la base d'une solidarité amont – aval renforcée !**

Là encore la création de réserves et la mise en œuvre de mesures naturelles de rétention des eaux sont à envisager, dans le cadre de plan de lutte et de prévention intégrés associant la protection des personnes et les biens, la réduction des vulnérabilités, la prévision des événements à risques, le contrôle de l'urbanisation et de l'imperméabilisation des sols, la réouverture des zones naturelles d'expansion de crues, les moyens d'alerte et l'éducation des populations.

Enfin et pour conclure :

**Il ne faut pas « réinventer la roue »**

- Beaucoup d'expériences efficaces sont déjà réalisées sur le terrain.
- La gestion par bassin fonctionne de façon reconnue et positive depuis plus de 50 ans et pour beaucoup de pays depuis ces 20 dernières années.
- Des accords de gestion des eaux transfrontalières s'appliquent effectivement et sans difficultés majeures, quand il y a une volonté commune des Etats riverains notamment dans le cadre des Conventions sur l'eau des Nations Unies , celle de l'UNECE de 1992 et celle de New York de 1996 et de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, de la politique de l'AMCOW, mais aussi dans toutes les autres régions du Monde.
- L'OMVS est sans doute un des exemples les plus aboutis d'une coopération efficace à l'échelle d'un bassin, il faut mieux faire connaître ses réalisations partout dans le monde, car c'est un excellent modèle de solidarité et de gestion partagée entre les quatre pays riverains !

Il faut donc identifier les bonnes pratiques et en assurer la diffusion par la mobilisation de l'expertise, par des plateformes d'échange d'expérience et par la formation des staffs des Organismes de Bassin et de leurs partenaires ; c'est l'objectif principal du RIOB que de mettre en commun les bonnes pratiques. Ce sera l'objet une nouvelle fois du 1<sup>er</sup> au 4 Juin 2016 de notre prochaine Assemblée Générale Mondiale qui se tiendra à Mérida au Mexique et à laquelle vous êtes bien évidemment tous invités !

**Les problèmes rencontrés ne sont souvent pas techniques mais essentiellement institutionnels et financiers : il n'y a qu'à suivre les exemple de ces réussites indéniables.**

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Rien n'est possible sans une forte volonté politique de tous les Pays du Monde.

La gestion de l'eau douce doit aussi être une priorité des bailleurs de fonds et pas seulement pour assurer le financement des grandes infrastructures, mais aussi des outils de la bonne gouvernance.

Il faut donc se mobiliser pour gagner cette bataille de l'eau et préparer l'avenir des générations futures.

**La gestion intégrée des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques par bassin est une obligation, mais c'est rentable nos sociétés.**

**Nous avons besoin de vous !**

Merci de votre attention.